

Zeitschrift: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1013

Artikel: Daniel Brélaz : à l'épreuve des faits
Autor: Brélaz, Daniel / Dellay, Jean-Daniel / Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'épreuve des faits

(jd/pi) Tout reste à faire! L'acceptation par le peuple et les cantons d'un article constitutionnel sur l'énergie et de l'initiative demandant un moratoire nucléaire ne suffira pas à changer le paysage énergétique suisse. Pour pouvoir à terme se passer du nucléaire, pour diminuer massivement les rejets dans l'atmosphère provoqués par la combustion fossile, il faut maintenant des actions concrètes. Daniel Brélaz, qui fut comme conseiller national le premier parlementaire vert d'Europe, est depuis le début de l'année membre de la Municipalité de Lausanne et directeur des Services industriels. Il est donc bien placé pour orienter la consommation d'énergie et pour promouvoir des économies. Nous lui avons demandé ce qui était prévu dans ces domaines.

Nous agissons ou prévoyons d'agir sur trois niveaux: l'information au public, les expériences pilotes, qui sont des domaines déjà en partie explorés, et les subventionnements spécifiques, qui ne le sont pas. Mais il faut reconnaître que la période n'est guère favorable en raison des difficultés financières que va devoir surmonter Lausanne, comme d'ailleurs la plupart des collectivités publiques.

Concrètement, quelles expériences sont en cours?

Ces dernières années, le service de l'énergie s'est essentiellement passionné pour le chauffage des bâtiments, cherchant à faire baisser la consommation de pétrole, voire à lui substituer du gaz naturel. Des expériences pilotes extrêmement intéressantes ont été faites et elles se poursuivent. Je peux citer par exemple celle portant sur l'arrêt du chauffage la nuit et qui a démontré qu'il permet des économies de l'ordre de 10 à 12%. Ces résultats chiffrés ont rendu possible une information documentée auprès des concierges et des régies. Une expérience sur le réglage des gicleurs a pour sa part mis en évidence une économie possible de 8 à 12%. Nous avons également un bâtiment test dans lequel un investissement de 200'000 francs pour un équipement de télégestion permet une économie de combustible de plus de 50% par rapport au bâtiment voisin. Ces quelques expériences tendent à confirmer qu'il est relativement simple de réaliser des économies importantes et rentables sur des bâtiments datant des années soixante-septante.

Désormais, nos services s'occupent aussi d'économies d'électricité. Un des premiers projets consiste à réaliser l'assainissement électrique d'un collège. Nous allons remplacer les lampes, mais aussi réaliser des expériences intéressantes au moyen de détecteurs de présence, ce qui pourrait permettre des économies allant jusqu'à 50% sur l'éclairage. A l'issue de cette phase expérimentale, nous verrons plus clairement ce qui mérite d'être développé à grande échelle.

L'antenne énergie, qui ouvrira ses portes l'année prochaine, sera pour sa part un lieu d'information, notamment sur

«Il est relativement simple de réaliser des économies importantes et rentables sur des bâtiments datant des années soixante-septante.»

des appareils ménagers de pointe, ce qui pourrait créer une petite pression sur le marché local. Elle diffusera aussi les fiches réalisées sur la base des expériences pilotes.

Un autre défi: concevoir de futurs bâtiments communaux capables de fonctionner avec une consommation d'éner-

gie zéro ou proche de zéro, grâce à des appoints solaires et à une très bonne isolation.

Nous avons également des projets qui ont en plus un aspect marketing, comme la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les tribunes nord du Stade olympique, ce qui permettrait, en fonction de l'investissement consenti, de couvrir dans une phase ultérieure la consommation en électricité du stade. Je suis favorable à ce genre de projets très visuels qui, au-delà de leur efficacité propre, sensibilisent les gens.

Concernant les subventionnements spécifiques, les tarifs de reprise aux auto-producteurs (les personnes disposant d'une source d'énergie renouvelable) vont être augmentés jusqu'au niveau du prix de vente du kilowattheure. Cela signifie que la personne produisant elle-même une partie de son électricité pourra vendre et acheter au même tarif, ce qui devrait permettre de rentabiliser des unités décentralisées. D'autres possibilités de subventionnement existent, mais elles devront probablement être réservées à des expériences plutôt que servir à abaisser de quelques pour-cent le prix d'installations spécifiques.

Vous n'avez certes pas le pouvoir d'imposer un type d'appareil ou une technique de construction. Cependant, vous avez la possibilité d'intervenir au moment d'une demande de permis de construire pour faire remarquer certaines aberrations ou possibilités d'économie.

Jusqu'à maintenant, ces possibilités n'étaient guère utilisées. Notre service de l'énergie, qui soit dit en passant est trois fois plus important que celui du canton alors même que ce domaine est essentiellement de son ressort et de celui de la Confédération, intervient maintenant parfois dans ce sens, pour les cas les plus aberrants au moins. Mais nous n'avons pas le pouvoir, en l'absence de base légale, d'empêcher quiconque de construire comme il l'entend. Sauf exceptions, nous ne pouvons refuser de livrer de l'électricité qui nous est réclamée. Il est toutefois probable que toutes les possibilités d'intervention ne sont pas épuisées.

Dans quelle mesure les expériences que vous nous avez décrites correspondent-elles à des objectifs opérationnels

à long terme? Les Services industriels genevois par exemple prévoient une augmentation de 40% de la consommation d'électricité dans les dix prochaines années, ce qui signifie que la politique d'investissement consiste à répondre de manière anticipée à cette prévision. Finalement, n'y-a-t-il pas incohérence entre des actions ponctuelles visant à économiser et ces prévisions à long terme qui tablent sur une augmentation de la consommation?

Il est vrai que nos services ont tendance à viser ce que vous décrivez, c'est-à-dire à avoir un réseau qui soit apte à satisfaire la consommation future telle que planifiée. Cela signifie que si l'on fait un investissement, il y a ensuite nécessité de le rentabiliser pour montrer qu'il était judicieux. Un autre problème, c'est que les Services industriels, en moyenne sur une vingtaine d'années, ont dégagé un bénéfice théorique annuel de douze à treize millions qui a servi à soulager d'autant les finances communales. Cela signifie que si nous parvenions à économiser suffisamment d'électricité, il faudrait admettre que les SI ne font plus de bénéfice, ou que les tarifs soient largement augmentés. Mais il est bien clair qu'il revient au pouvoir politique de choisir quels investissements il entend réaliser et il n'est pas obligé de retenir systématiquement l'option maximale. Il peut aussi décider d'investir pour diminuer la consommation plutôt que pour répondre à une demande croissante.

Lausanne est distributrice, mais aussi productrice d'électricité. Dans quelle mesure peut-on envisager de remplacer une partie du courant de provenance nucléaire par une production propre?

Les SI sont liés à EOS par une convention datant de 1976 et qui restera en vigueur jusqu'en 2006, sauf découverte technologique majeure. Il découle de cette convention que c'est EOS qui fonctionne comme organe d'échange au niveau romand et que ne sont autorisés au niveau local que les moyens de production qui existaient au moment de sa signature, soit pour Lausanne l'usine de Lavey et celle de Pierre-de-Plan. Nous sommes donc tenus d'acheter annuellement à EOS la moyenne de ce que nous

avons acheté durant les six années précédentes. On peut critiquer cette convention, mais elle existe et nous sommes tenus de la respecter. La marge qui nous reste est faible, de l'ordre de 10% de la consommation que nous serions en droit de produire nous-même, en plus des usines existantes. La situation ayant évolué depuis 1976, des aménagements devraient toutefois être possibles.

Cela dit, je devrais disposer d'ici la fin

«EOS a un rôle important à jouer, pour autant que cette institution soit capable de faire le virage idéologique nécessaire, ce dont je ne désespère pas encore.»

de l'année d'un rapport sur les possibilités offertes par une centrale au gaz; une indépendance totale vis-à-vis d'EOS nécessiterait la construction d'une usine de 100 mégawatts et nous coûterait annuellement 12 à 15 millions de plus qu'aujourd'hui parce que nous ne profitons pas, comme EOS, d'un parc comprenant d'anciennes unités amorties. Le kilowattheure augmenterait de 1,5 centime, mais son prix resterait inférieur à celui produit par une centrale nucléaire neuve. Une installation de 300 mégawatts au niveau romand pourrait produire du courant à un prix à peine supérieur au tarif pratiqué par EOS actuellement pour ses actionnaires-preneurs.

Je souhaiterais pour ma part travailler au niveau romand en dépassant le choix entre le nucléaire suisse et le nucléaire français. Sur ce plan, EOS a un rôle important à jouer, pour autant que cette institution soit capable de faire le virage idéologique nécessaire, ce dont je ne désespère pas encore.

Après la décision du peuple d'accepter

un moratoire nucléaire de dix ans, comment voyez-vous l'avenir énergétique du pays?

Il dépendra des décisions qui vont se prendre — ou qui ne vont pas se prendre — au niveau politique. Car on peut soit profiter de ces dix ans pour démontrer qu'il n'est pas possible de vivre sans le nucléaire, en ne décidant que des mesures alibis comme une réduction massive de l'éclairage public par exemple. Mais on peut aussi mettre à profit cette période pour préparer une sortie du nucléaire.

A mon avis, nous devrions à court terme augmenter notre production grâce à des centrales à gaz pour assurer la transition. Parallèlement, nous devons mettre en place une véritable politique d'économie et développer massivement les énergies renouvelables.

N'est-ce pas incohérent de remplacer partiellement des centrales nucléaires, qui ne contribuent pas à l'effet de serre, par des centrales à gaz, qui y contribuent?

Il faut savoir que si toutes les centrales nucléaires en service sur la planète étaient remplacées par des centrales à gaz, l'effet de serre n'augmenterait que de 2,5%, part que l'on pourra d'ailleurs compenser par des baisses dans d'autres domaines. Il s'agit de choisir entre cet inconvénient et celui des déchets nucléaires et des risques que représentent les centrales. Nous devons donc aller le plus vite possible vers un maximum d'énergies renouvelables. Mais cela ne se fera pas en un jour, quelle que soit la bonne volonté qui existe pour y parvenir. ■

Démocratie zurichoise (suite)

Le «train de la démocratie» (DP n° 1012) roulera probablement l'année prochaine dans le canton de Zurich en dépit de la suppression par le Conseil d'Etat de la subvention qu'il avait accordée. Une collecte de fonds vient d'être lancée sous le titre «Nous sommes le peuple, nous ne nous laissons pas dicter le sens de la démocratie par le Conseil d'Etat».